



N° 033 /MAE/SG/SBS/LHRM/19

Abidjan, le 11 7 JUIN 2019

COMMUNIQUE

Le Gouvernement du Royaume du Maroc offre, au titre de l'année académique 2019-2020, cent vingt (120) bourses d'études, réparties comme suit :

- Formation universitaire : cent (100) bourses ;
- Formation professionnelle : vingt (20) bourses.

Les candidatures concernent les élèves titulaires du **Baccalauréat de l'année 2019 ou 2018**, obtenu avec la mention « Très-bien », « Bien » ou « Assez-bien », ainsi que les étudiants titulaires d'une **Licence** ou d'un **Mastère**, obtenu(e) avec la mention « Bien ».

Le formulaire et la liste des documents à fournir sont à télécharger à partir du site web suivant : www.amci.ma/fcf.pdf ou <https://bourses.diplomatie.gouv.ci>.

Les informations relatives à la liste des universités, aux conditions d'accès, aux filières ainsi qu'à la durée des études et aux diplômes délivrés sont disponibles sur les sites web ci-après : www.amci.ma, www.enssup.gov.ma, ou <https://bourses.diplomatie.gouv.ci>.

INFORMATION

LEGALISATION DES DOCUMENTS : LA LEGALISATION A LA MAIRIE EST SUFFISANTE.

CLASSEMENT DES DOCUMENTS :

1. **Documents légalisés et autres** : Classer les documents à fournir dans une chemise à rabat de **COULEUR ROUGE** (pour le MAROC) ou **COULEUR ORANGE** (pour la TUNISIE) ;

2. **Photocopies des documents** : Classer les photocopies des documents à fournir dans une chemise à rabats de **COULEUR VIOLET** (pour le MAROC) ou **COULEUR VERTE** (pour la TUNISIE).

NOUVELLE DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS PHYSIQUES: MERCREDI 14 AOÛT 2019 A 16H30, AU SERVICE DES BOURSES ET STAGES.

SANS RENDEZ-VOUS PREALABLE.